

Chers amis,

Après un hiver particulièrement doux, jalonné par quelques rares températures basses le printemps s'installe et il est toujours plaisant de voir revenir les beaux jours.

Cette année, comme tous les cinq ans, ce printemps sera marqué par deux élections majeures : Les présidentielles (23 avril et 7 mai) et les législatives (11 juin et 18 juin). Nous espérons un fort engagement citoyen.

Ce temps électoral, incertain, paralyse l'action des décideurs (politiques, collectivités, administrations ...) et, amplifie le sentiment de mal vivre et les difficultés éprouvées par beaucoup de ménages.

Vivement l'arrivée de l'été que cette période, débouche, n'en doutons pas, sur de l'espoir et du mieux-être pour notre pays et nos territoires ruraux.

Pour notre commune aussi, 2017 est une année de transition avec notamment l'appréhension des conséquences liées à la création de la nouvelle Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn, qui regroupe désormais l'ancienne Intercommunalité Aubrac-Lot-Causse, les communes du pays de Chanac excepté Barjac et la commune nouvelle du Masegros Causse Gorges. Nous nous trouvons dans la situation d'un regroupement difficile à mettre en place car les 3 anciennes intercommunalités n'avaient pas du tout le même fonctionnement. Il faut donc maintenant travailler tous ensemble au sein du conseil communautaire et rester vigilant sur le choix des compétences à exercer dans un contexte difficile, exigeant toujours plus de maîtrise de la dépense publique.

Ainsi va l'actualité municipale, avec de nombreux autres dossiers que les élus et personnels gèrent au quotidien.

Je ne pouvais terminer cet éditorial sans adresser toutes mes félicitations aux enfants de notre école lauréats du 1er prix national « non au harcèlement 2017 dans la catégorie affiche 8-11 ans ». Ils étaient reçus à Paris par le Président de la République François Hollande et par la Ministre de l'Education Nationale Najat Vallaud-Belkacem. Merci à Anne-Sophie Le Meur, Directrice de l'école du Sycomore et à toute l'équipe d'enseignants qui ont permis cette belle réussite.

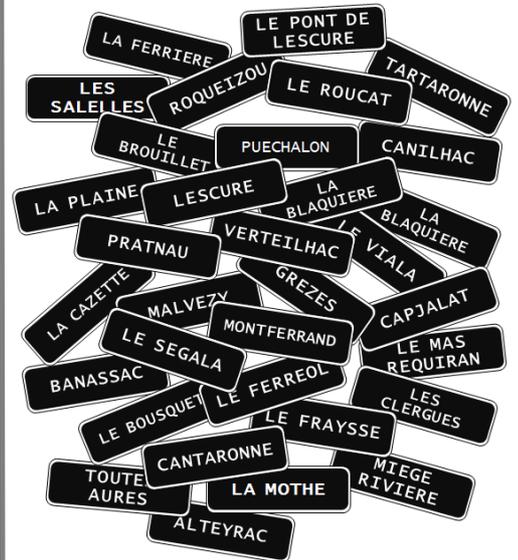
Un printemps actif s'annonce avec de nombreuses manifestations programmées, précédant un été qui sera, lui aussi, très animé. Nous disposons, sur notre territoire, de bénévoles qui par leur engagement personnel et désintéressé, dans nos associations et comités, vous assurent des manifestations culturelles et amicales. Alors, laissons-nous gagner par ce dynamisme, partageons le plaisir d'agir ensemble.

Bon printemps et bon été à tous.

Bonne lecture à toutes et tous...

David RODRIGUES,
Maire de Banassac-Canilhac

Un territoire...



Une pensée...

*S'il n'y avait pas d'hiver,
le printemps ne serait pas si agréable :
si nous ne goûtions pas à l'adversité,
la réussite ne serait pas tant appréciée.*

Anne Bradstreet

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE FAIT PEAU NEUVE

Les sites Internet des 2 communes respectives, vont peu à peu disparaître pour faire place à celui de la Commune Nouvelle. Ce site vous est directement dédié, que ce soit pour vous aider dans vos démarches administratives, ou pour vous informer des actualités de votre commune (festivités, animations...). Mais aussi artisans, commerçants pour faire connaître vos entreprises et sociétés au public.

Nous l'avons voulu le plus convivial possible, mais aussi le plus ouvert vers l'extérieur, invitant les visiteurs de passage (touristes, mais aussi famille et amis...) à découvrir tous les avantages et curiosités (patrimoines, hameaux, randonnées...) de notre territoire lors de leur séjours.

Ce site, se veut le complément idéal de nos moyens de communication* (Bulletin, affichage...) et nous espérons qu'il deviendra un outil indispensable à mettre dans votre liste des favoris.



Bien que certaines pages ne soient pas encore finalisées, nous vous invitons dès à présent à le consulter à l'adresse suivante www.banassac-caniilhac.fr. (Compatible avec les tablettes et smartphones).

Ce site est votre site, c'est pourquoi, par le biais d'abonnement à la « Newsletter » ou par d'autres moyens, nous vous invitons à nous faire part de vos remarques, afin de l'améliorer et le compléter.

*Dans ce bulletin par exemple l'article concernant les cartes d'identité vous oriente vers le site ou vous pouvez télécharger les formulaires nécessaires.

LES ENFANTS DE L'ÉCOLE À L'HONNEUR

Le mardi 4 avril 2017, une délégation d'élèves de l'École de Banassac-Caniilhac était à Paris pour recevoir le 1^{er} Prix National « Non au harcèlement 2017 » dans la catégorie « Affiche 8 – 11 ans ».

C'était l'aboutissement d'un projet de plusieurs semaines en CM sur le thème du harcèlement scolaire. Les élèves se sont énormément impliqués, pour réaliser quatre affiches dont deux ont été sélectionnées pour le concours.

Discours prononcé par les élèves à l'Élysée :

« Nous sommes des élèves de CM1 et CM2 de l'École du Sycomore en Lozère, dans l'académie de Montpellier. Nous étions contents de participer à ce projet et nous ne nous attendions pas à gagner.

Nous avons découvert ce qu'était le harcèlement scolaire et nous espérons que notre affiche pourra aider à lutter contre.

Au départ c'est Claudine BOURGEAT, de l'Équipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique (EMALA) dans notre Département qui nous a accompagnés. Cela n'a pas été facile à réaliser, on remercie surtout Claudine de nous avoir aidés et Dominique et sa palette graphique.

Mais notre projet ne va pas s'arrêter là. Avec l'argent que nous avons remporté nous allons payer une pièce de théâtre sur le harcèlement à tous les CM1, CM2 et 6^{ème} du secteur. »



BUREAU DE VOTE

Désormais, pour les élections, un bureau de vote unique sera ouvert à la salle polyvalente Jean Gazagne et accueillera tous les électeurs des anciennes communes de Canilhac et de Banassac.

LA SALLE POLYVALENTE FAIT PEAU NEUVE

La Municipalité étudie actuellement le réaménagement de la Salle Jean Gazagne. Mais les différentes possibilités envisagées étant tributaires des financements possibles, il a été fait le choix d'un rafraîchissement esthétique à moindre frais en attendant des travaux plus en profondeur.

Même si la fonctionnalité des lieux n'a pas été modifiée, l'état des peintures et du sol laissait clairement à désirer. C'est pourquoi, au cours des vacances scolaires de février (période durant laquelle les utilisations associatives sont moins importantes) l'Equipe Technique Communale s'est affairée à

redonner un coup de jeune à ce local communal.

Après lessivage des murs et ponçage du parquet, ce dernier a été vitrifié et les murs ont été repeints dans des tons neutres afin qu'ils puissent s'adapter à tous types de décorations, que ce soit dans le cadre des animations publiques (municipales ou associatives) ou privées mariages, anniversaires, baptêmes...).

Le résultat d'un travail efficace et rapide fourni par nos agents est conforme à nos attentes et va nous permettre de réfléchir sereinement à l'avenir de la salle.



UN DÉBUT D'ANNÉE SOUS LE SIGNE DU PARTAGE

Cette année, la Municipalité avait souhaité faire d'une pierre deux coups en organisant le même jour la Cérémonie des Vœux à la Population et le repas des aînés offert par le Centre Communal d'Action Sociale.



C'est donc le 22 janvier dernier que la Municipalité avait invité les habitants de la Commune à partager un moment convivial à la Salle Jean Gazagne. Après les vœux de Monsieur le Maire, tous purent échanger autour du verre de l'amitié.

Chacun put donner son sentiment sur l'année écoulée et ses premières impressions après un an d'existence de notre Commune Nouvelle.

Un diaporama retraçant les animations et les points forts de 2016 avait été préparé par la Commission Communication. Ce fut l'occasion pour certains de se remémorer les animations auxquelles ils avaient assisté et pour d'autres de découvrir des moments de la vie communale.

Ensuite, les membres du C.C.A.S. rejoignaient nos aînés à l'Hôtel Restaurant du Calice du Gévaudan



pour un succulent repas ponctué par plusieurs intermèdes animés par des bénévoles du Club de l'Oustal qui, pour l'occasion, avaient préparé des saynètes humoristiques qui ravirent tous les convives.

Cet entrain fut communicatif puisque de nombreux participants

accompagnèrent Mesdames, MALAVAL, NORMANDIN et IMBERT dans des reprises de standards de la chanson française. Jusqu'à Michel CUARTERO, Adjoint au Maire grand amateur de musique, qui ne put s'empêcher de pousser la chansonnette.

En milieu d'après-midi, chacun prit congé, ravi de cet excellent moment.

Le mercredi suivant, c'était au tour de nos anciens, résidant à la Maison Saint-Martin de La Canourgue, de recevoir la visite d'une délégation du C.C.A.S. venue partager la galette des rois.

Par ces temps difficiles pour beaucoup et dans un monde de plus en plus refermé sur lui-même, il est plus que jamais primordial de se rassembler, toutes générations confondues et de mesurer la chance que nous avons de vivre dans une région où le lien social et les échanges restent une richesse pour nous tous.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire a été remise en place.

Cette démarche doit être faite pour chaque mineur qui voyage en dehors du territoire français, sans un représentant légal.

Cela s'applique à tous les voyages, qu'ils soient individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques,...).

Les démarches ont été toutefois simplifiées, un formulaire d'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un

titulaire de l'autorité parentale, doit être rempli par son représentant légal.

Cette autorisation devra être donnée à l'enfant avec la copie de la pièce d'identité du représentant légal, qui sera jointe à la pièce d'identité du mineur.



www.banassac-canilhac.fr

[Accueil](#) / [Mes démarches administratives](#) / [Autorisation de sortie du territoire](#)

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 7 mars 2017, les demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) et de Passeports doivent être déposées dans n'importe quelle mairie de France équipée d'un dispositif de recueil, quelle que soit la commune de résidence du demandeur.

Pour la Lozère, les communes pouvant recevoir les demandes sont les suivantes :

Mende, St-Chély d'Apcher, Florac, Meyrueis, La Canourgue,

Marvejols, Langogne, Villefort et Fournels.

Afin de simplifier vos démarches, vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Il vous suffit de créer un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse suivante :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

et de saisir votre état civil et votre adresse. Il vous faut ensuite prendre note du numéro de pré-demande qui vous est attribué et vous rendre dans une des mairies équipées muni des pièces justificatives pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.



www.banassac-canilhac.fr

[Accueil](#) / [Mes démarches administratives](#) / [Pièces d'identité](#)

PORT DU CASQUE À VÉLO

Depuis le 22 mars 2017, le Ministère de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations impose aux enfants de moins de 12 ans, passagers ou conducteurs d'un vélo, de porter un casque attaché et conforme à la réglementation en vigueur relative aux équipements de protections individuelles.

Pour le non respect de la loi, l'adulte accompagnant ou transportant l'enfant, peut encourir une contravention de 135,00 €

En cas d'accident sans port du casque constaté, le responsable sera passible de sanctions administratives.

De plus, en cas de manquement à cette obligation, les couvertures au niveau des assurances qu'ils auront souscrites pourraient être remises en question.

L'adulte peut aussi montrer l'exemple en portant lui-même un casque.

Mais, au-delà de la loi et des obligations légales, c'est la sécurité de nos enfants qui est en jeu. Alors pensons à eux.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

AGENDA



Vendredi 21 avril 2017

Sente Banassacoise accompagnée « Découverte de Saint-Laurent d'Olt... en 1662 » organisée par l'association « Pierres et Sigillées ». Départ à 13h30 sur la Place de Banassac.

Dimanche 23 avril 2017

Chasse aux Œufs pour les enfants de la Commune, organisée par le Comité des Fêtes de Canilhac, à 14h30 à la Gravière de Pratnau.



Vendredi 12 mai 2017

Sente Banassacoise accompagnée « L'Hospitalet du Larzac » organisée par l'association « Pierres et Sigillées ». Départ à 13h00 sur la Place de Banassac.

Dimanche 14 mai 2017

« **Foire aux Plants - Pots - Plumes** » organisée par le Comité d'Animation de Banassac et la Municipalité jusqu'à 13h00 sur la Place de l'Eglise.

Petit Déjeuner aux Manouls, à partir de 8h00 Salle Jean Gazagne.

Musée ouvert de 9 h à 12 h.

Exposition des photos du concours organisé par la Municipalité, les 6 premières seront exposées dans le village en grand format



Samedi 20 mai 2017

Fête de la Nature - Randonnée « Plantes et insectes : Parlons des Orchidées et des Abeilles », commentée par le COPAGE (Natura 2000) et le Rucher Ecole. Départ à 14h00 Place de l'Eglise.

Vendredi 12 mai 2017

Soirée Cabaret « Le Tourbillon de la Vie » avec la Troupe des Chanteurs d'Olt, organisée par le Club de l'Oustal, à 20h30, Salle Jean Gazagne.



Samedi 17 juin 2017

Randonnée Gourmande « A la découverte de la Baronnie de Canilhac »

organisée par l'Association « Pierres et Sigillées ». Départ à partir de 9h00, Place de Banassac. 2 parcours au choix et repas chaud médiéval animé à Canilhac avec cuisson du pain au four communal de Grèzes.

Renseignements : pierres-et-sigillees@orange.fr ou 07.87.22.33.42

Vendredi 23 juin 2017

Fête de l'Ecole du Sycomore.

Spectacle des Enfants organisé par l'équipe pédagogique à 18h00, suivi d'un apéritif et d'un repas à partir de 19h00, organisés par Amicale Laïque de Banassac (A.L.B.).



Samedi 24 juin 2017

« **Fête de la Musique** » organisée par le Comité des Fêtes de Canilhac, à partir de 19h00

20h00 : Concert Gratuit avec le Groupe « Moyom ».

21h30 : Concert Gratuit avec le Duo Rock festif « Les Rat's cordés » .

22h00 : Feu d'Artifice . Point Restauration : grillades sur place.



LE COMITÉ D'ANIMATION RECRUTE !

Vous souhaitez participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'animations festives sur Banassac ?

Vous avez des idées nouvelles à proposer, un coup de main à donner ?

Quels que soient votre âge et vos compétences, en famille, entre amis ou individuellement, il y a de la place pour toutes et tous.

Venez en discuter avec l'équipe du Comité d'Animation!

Pour cela, vous pouvez contacter l'ensemble des membres du Comité via cette adresse e-mail :

comiteanimationbanassac@gmail.com

ou le Président à ce numéro : 06 74 33 81 50

A très bientôt !

RECENSEMENT PARTICIPATIF DU PATRIMOINE SITUÉ SUR LA COMMUNE



Le patrimoine bâti et naturel de la Commune, privé comme public, se transforme ou disparaît au cours du temps. Afin d'en garder mémoire et trace, la Commission Culture-Animation-Jeunesse propose un recensement participatif.

Pour ce faire, une fiche d'identification sommaire est à votre disposition

à la Mairie et sur le site Internet de la Commune et vous permettra de signaler les lieux ou éléments intéressants du territoire communal.

Merci d'y joindre une photo, d'y indiquer la localisation, d'en faire une description et d'indiquer ce que vous en savez (histoire, usage, anecdote...).



www.banassac-canilhac.fr
[Accueil](#) / [Actualités municipales](#)

ÉLAGAGE DES ARBRES EN LIMITE DE VOIRIE

Cet hiver, suite à de forts vents, de nombreux arbres ont plié sous le poids des branches et ont occasionné des dégâts sur les voies communales, les fossés et divers ouvrages.

Nous en appelons à la responsabilité de chacun. La loi impose aux propriétaires riverains de veiller au bon entretien des arbres et à leur élagage lorsque cela s'avère utile.

Les arbres situés en limite de terrain avec les voies publiques sont à surveiller particulièrement car leur chute peut provoquer des accidents et détériorer des biens, publics ou privés.

Les conséquences peuvent également impacter les réseaux de télécommunication et porter atteinte au bon fonctionnement de nos entreprises

déjà pénalisées par le peu de puissance des débits Internet. Les coupures de lignes ne feraient qu'augmenter leurs difficultés.

Nous recommandons à chacun d'être vigilant et de veiller à ne pas laisser des situations dangereuses perdurer.

ACCUEIL EN MAIRIE

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00



Contacts

Tél. : 04.66.32.82.10

Fax. : 04.66.32.89.99

Mail : mairie.banassac-canilhac@orange.fr

Site Internet : www.banassac-canilhac.fr



Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page par la Commission Communication-Tourisme.

Directeur de publication : David RODRIGUES

Rédacteurs en Chef : Christophe CARRILLO et Régis MONTALOUX

Impression : Mairie de Banassac-Canilhac — Photos : Fonds Mairie

